

AUTO-PSY
peut m'accompagner si...
JE VEUX

Changer de psychiatre

Accéder à mon dossier

Connaître mes droits si je
suis hospitalisé malgré moi

Faire lever ma tutelle ou curatelle

Obtenir des services de santé

Refuser certains soins

Contester ma garde



AUTO-PSY

Région de la Capitale-Nationale

Groupe d'action communautaire autonome
de promotion et de défense individuelle et
collective des droits en santé mentale

ACCUEIL • INFORMATION
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT
Des services personnalisés et
adaptés à chaque situation

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

Mot du conseil d'administration	3
Présentation	4
SECTION I : RAPPEL DES PRIORITÉS D'ACTION 2021-2024	6
SECTION II : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PERMANENCE	8
1.1 Le conseil d'administration 2022-2023	9
1.2 Rappel du plan d'action 2021-2024	9
1.3 Principales réalisations	10
1.4 Bilan et perspectives	12
2. Rapport de la permanence	13
2.1 La permanence 2022-2023	13
2.2 Employés contractuels et stagiaires	13
2.3 Rappel du plan d'action 2021-2024	13
2.4 Principales réalisations	14
2.5 Bilan et perspectives	15
3. Colloques et formations	16
3.1 Réalisations	16
SECTION III : RAPPORT DES ACTIVITÉS ET DES INTERVENTIONS	17
1. Promotion et communication	18
1.1 Rappel du plan d'action 2021-2024	18
1.2 Principales réalisations	19
1.3 Bilan et perspectives	20
2. Interventions individuelles et collectives	21
2.1 Rappel du plan d'action 2021-2024	21
2.2 Accueil, information et référence	21
2.3 Aide et accompagnement	22
2.4 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale	25
2.5 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation	27
3. Vie associative et démocratique	29
3.1 Rappel du plan d'action 2021-2024	29
3.2 Recrutement et intégration de nouveaux membres	30
3.3 Soutien à la participation des membres actifs	31
3.4 Activités de consultation et de concertation	32
3.5 Bilan et perspectives	32
4. Alliances et concertations, Appuis	33
4.1 Rappel du plan d'action 2021-2024	33
4.2 Principales réalisations	34
4.3 Appuis	35
4.4 Bilan et perspectives	35
SECTION IV : PLAN D'ACTION 2021-2024	36
Volet : Gouvernance démocratique	37

Volet : Organisationnel	38
Volet : Interventions individuelles et collectives	38
Volet : Vie associative et démocratique	39
Volet : Alliances et partenariats	39
Volet : Promotion et communications	40
SECTION V : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	41
1. Prévisions budgétaires 2023-2024	42
SECTION VI : ANNEXES	44
Tableaux1 : Promotion et défense individuelle des droits	45
Tableaux 2 : Vie associative et démocratique	46
Tableau 3 : Promotion et communication	47

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cher.e.s membres, collaborateurs.trices et partenaires,

Voici notre rapport annuel 2022-2023 qui témoigne de nos réalisations au cours de la deuxième année de notre plan d'action triennal 2001-2024. Ce rapport souligne également les nombreux défis relevés dans le cadre de la consolidation de l'équipe de la permanence, du conseil d'administration ainsi que de celle de la vie associative du groupe.


Cela a été une année exigeante pour les membres du personnel, pour la nouvelle coordination et pour les membres du CA. Des avancées ont été faites du côté des embauches et du processus d'intégration de nouvelles employées. Des efforts ont été consacrés au recrutement des nouveaux, nouvelles membres au CA et le conseil aura trois candidatures à recommander à l'assemblée générale en juillet 2023 lors de la période des élections. Toutes ces démarches nous permettrons de viser un retour progressif à un fonctionnement régulier et à une programmation des activités du groupe (causeries, formations, ateliers) à la session d'automne 2023.

Comme vous allez pouvoir le constater également dans le rapport, notamment via les sections de « Bilans et perspectives », plusieurs projets sont en préparation pour l'année 2023-2024 : la création d'un nouveau poste de travail, Agent.e de développement de la vie associative et démocratique; le renouvellement de notre site internet; et la réalisation d'une tournée de promotion de l'organisme dans les groupes communautaires de la région.

Nous entendons poursuivre des représentations pour faire valoir les besoins du groupe au regard de son objectif de consolidation (de ressources humaines, de la vie associative et démocratique) et ainsi renforcer ses actions de sensibilisation, sa visibilité dans la communauté et surtout, en tant que lieu d'implication, sa mobilisation des citoyen.ne.s directement concerné.e.s par la promotion et la défense des droits en santé mentale.

Merci pour votre soutien !

Bonne lecture !

 , présidente

Le Conseil d'administration d'Auto-psy (Région de la Capitale-Nationale)

PRÉSENTATION

MISSION ET ORGANISATION



Auto-Psy (Région de Québec) groupe régional d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale

*Auto-Psy (Région de Québec) poursuit, depuis sa création en 1990, une mission de promotion et de défense des droits en santé mentale. Sa mission s'adresse à toute personne qui cherche individuellement et collectivement à faire reconnaître et pouvoir exercer ses droits, dans la pleine reconnaissance de son **droit à l'intégrité et de son statut de citoyenne** à part entière ainsi que ceux qui lui sont reconnus, en tant qu'utilisatrice de services, par diverses lois en matière de santé et de services sociaux, notamment celui à l'accès à des ressources diversifiées et de qualité favorisant son bien-être sur tous les plans, social et économique, ainsi que celui de la collectivité.*

Les démarches, activités ou modalités d'engagement proposées par le groupe s'appuient sur des principes et des valeurs d'équité, de solidarité et de justice sociale et visent à permettre aux personnes concernées l'appropriation du pouvoir sur leur vie dans la reconnaissance de leur potentialité et de leurs aspirations.

Objectifs

1. Aider et accompagner les personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans leurs démarches d'exercice de leurs droits et recours.
2. Susciter et encourager le développement de ressources accessibles, diversifiées, de qualité et des pratiques favorisant le rétablissement et une meilleure qualité de vie sur tous les plans des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
3. Favoriser l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
4. Sensibiliser la population au vécu des personnes citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
5. Agir comme porte-parole des personnes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans le milieu et auprès des autorités concernées.
6. Regrouper les personnes citoyennes concernées par la mission que ce soit à titre d'utilisatrices de services de santé mentale ou de sympathisantes.

ORIENTATIONS

Auto-Psy (Région de Québec), en tant que groupe d'action communautaire autonome réunit toutes personnes qui se sentent concernées, à titre de citoyennes à part entière, qu'elles soient utilisatrices de services de santé mentale ou sympathisantes membres ou travailleurs. SES par des enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale. À cette fin, le groupe s'est donné comme principale orientation le développement d'un modèle collectif de défense des droits en santé mentale autant dans sa gestion, son organisation que dans la poursuite de ses interventions et activités de défense individuelle et collective des droits. L'approche préconisée par le groupe est l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes impliquées, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de ses objectifs.

À cette orientation, le groupe s'est ajouté celle d'augmenter sa visibilité notamment en faisant connaître ses opinions et ses prises de positions sur différents enjeux à une population plus large que celle desservie par les services et activités du groupe.

FINANCEMENT

*Suite à l'adoption de la politique gouvernementale, **L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec**, Auto-Psy (Région de Québec) est reconnu depuis 2001, comme un **organisme d'action communautaire autonome**. Afin de pouvoir réaliser sa mission, le ministère de la Santé et des Services sociaux lui accorde une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ce financement est complété à l'heure actuelle par une subvention de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, grâce à laquelle notamment, le groupe peut poursuivre des projets de développement et de consolidation de sa vie associative et démocratique.*

Section I

Rappel des priorités d'action 2021-2024

VOLET : GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

- **Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme**

VOLET : ORGANISATIONNEL

- **Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de cinq (5) employé-es**

VOLET : INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

- **Assurer une meilleure accessibilité des personnes à nos services et activités**

VOLET : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

- **Favoriser la participation citoyenne des membres et des personnes aux activités et aux actions du groupe**

VOLET : ALLIANCES ET PARTENARIATS

- **Créer et entretenir des alliances et partenariats**

VOLET : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

- **Améliorer la visibilité du groupe auprès de la population interpellée par la mission**

Section II

Rapport du conseil d'administration et de la permanence

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, en tant qu'instance décisionnelle du groupe, est composé de sept (7) membres dont la majorité sont des personnes utilisatrices de services de santé mentale. Ses membres sont élus en assemblée générale. Le principal rôle du conseil est de promouvoir et défendre la mission du groupe, les intérêts des membres ainsi que de veiller à la réalisation des priorités et des plans d'action adoptés par l'assemblée des membres.

1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023

- Denise M. Blais, présidente
- Yorick Godin, vice-président
- Anne Boulay, trésorière (jusqu'au 29 juin 2022)
- Yvon Boisclair, secrétaire
- Marie-Claude Bourbeau, administratrice
- Micheline Tanguay, administratrice
- Bintou Cissé, administratrice (jusqu'au 23 juin 2022)

1.2 VOLET GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE : RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : **Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme**

Objectifs visés:

1. Consolider le conseil d'administration

- Suite à la mise sur pied d'un comité gouvernance démocratique, préciser les mandats de celui-ci visant à bonifier le processus et les procédures de recrutement, d'accueil et d'intégration de membres visant à atteindre le nombre prévu de membres au CA, soit sept (7) membres ainsi qu'à combler les postes d'officiers.ères au nombre de quatre (4)
- Considérant qu'il est de la responsabilité du CA de voir à l'embauche d'une nouvelle coordination et suite à sa mise sur pied d'un comité à cette fin, en préciser les mandats ainsi qu'établir un calendrier des rencontres
- Voir à la reprise progressive des travaux du comité règlements généraux ayant comme mandats, à court terme, de préciser les responsabilités et les mandats du CA ainsi que ceux des officiers.ères
- Poursuivre l'expérimentation des procédures et outils visant à soutenir les officiers, officières dans l'intégration des tâches reliées à leurs rôles, responsabilités et mandats respectifs
- Encourager l'entraide, le partage des responsabilités et le transfert des connaissances entre les membres du conseil d'administration

2- Favoriser les liens et le travail en collégialité entre les différentes instances

- Poursuivre les activités de concertation entre la permanence, le CA, les comités et les membres portant sur des enjeux prioritaires touchant l'organisme (ex. plénières sur les orientations du groupe, etc.)
- Se concerter et collaborer avec la permanence à la conception et à la réalisation d'une démarche de planification stratégique au sein du groupe

1.3 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Nombre de réunions : 7

Nombre de rencontres : 4

Mode de fonctionnement du CA

Une rencontre portant sur le bilan semi-annuel du conseil d'administration a été réalisée. Cet exercice a permis aux membres d'identifier des besoins de soutien et de formation à la fois sur une base individuelle et sur le plan collectif. La rencontre a fourni également l'occasion d'échanger sur le sens de l'engagement de chacun ainsi que d'exprimer ce que l'on ressentait au fait de s'impliquer au sein du conseil à un moment où l'organisme connaît une période de transition importante.

Tout comme dans les années précédentes, des rappels ont été faits des différentes consignes touchantes : les réunions et les plénières; la rédaction des procès-verbaux; la circulation d'informations et la communication par courriel; les frais remboursables des membres actif.ive.s et la compilation des heures d'implication, etc. Les objectifs visés : améliorer l'efficacité du travail du conseil; assurer un meilleur partage de responsabilités entre les administrateurs.trices; favoriser une plus grande autonomie et responsabilisation de leur part quant à leur implication au sein du conseil.

Rôle, responsabilités et mandats des officiers.ères

L'expérimentation du travail en concertation entamée depuis deux ans s'est poursuivie. Suite au départ du coordinateur, la présidence et la coordination intérimaire (Francine Genest) ainsi que la trésorière se sont concertées à plusieurs reprises afin d'analyser différents enjeux administratifs et financiers (par exemple, le plan d'affectation des surplus, la préparation de l'AGA, du plan d'action et des prévisions budgétaires, etc.). Avec l'arrivée de la nouvelle coordinatrice, les collaborations entre la présidence, la vice-présidence et la coordination ont repris afin d'assurer la préparation des réunions du conseil d'administration, notamment les ordres du jour et l'animation. Afin de pallier la vacance au poste de la trésorerie, la présidence a participé assidument aux rencontres du comité suivi budgétaire. Ce comité de travail relevant du CA est composé de la coordination, de l'adjointe administrative et du ou de la trésorier.ère.

Recrutement, accueil et intégration de nouveaux membres au CA

Deux (2) membres ont été élus lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) tenue le 29 juin 2022 amenant donc le nombre de postes occupés au conseil à cinq (5). Une rencontre d'accueil des nouveaux membres ainsi que des suivis ponctuels ont été réalisés par la présidence afin de soutenir leur intégration. Le comité gouvernance démocratique n'a pas été actif cette année, faute d'effectifs au sein du CA. Au mois de février, le conseil d'administration s'est trouvé dans une position fragilisée : trois (3) membres n'avaient plus les disponibilités nécessaires, ni pour assister aux réunions, ni pour exercer des mandats de représentation ou autres fonctions, pour des raisons personnelles. Par la suite, une rencontre a eu lieu avec les membres de la permanence portant sur l'état de la situation au CA et les besoins de recrutement.

Une contractuelle en soutien aux démarches de consolidation

Étant donné le contexte de transition du groupe (renouvellement de l'équipe de travail, l'arrivée d'une nouvelle personne à la coordination, etc.), le conseil d'administration a embauché au mois de novembre l'ancienne coordonnatrice, Francine Genest, sur une base contractuelle avec les mandats suivants : soutenir la présidente, en tant que représentante du CA et dans son rôle de vigilance visant à assurer la pérennité du groupe et l'atteinte des objectifs du plan d'action 2022-2023; soutenir le CA ainsi que la permanence afin d'assurer un meilleur contrôle et suivi du budget du groupe au regard de ses orientations ainsi que, de manière plus spécifique, au regard de ses priorités d'action, des protocoles d'ententes du groupe avec ses bailleurs de fond; assurer les mandats de comptabilités lors de la période de congé de l'adjointe administrative afin de permettre à la permanence la disponibilité nécessaire à la réalisation de leurs mandats principaux visant à assurer aux personnes ainsi qu'aux membres l'accès à des services et activités; soutenir Cynthia Perreault dans son nouveau rôle et responsabilités de coordonnatrice. Dans le cadre de ses mandats, de nombreuses rencontres de collaboration ont eu lieu entre elle et la présidente ainsi que d'autres avec, en plus, la participation de la coordination.

Travail en collégialité avec les diverses instances

Trois (3) rencontres réunissant des membres du CA et de la permanence ont été organisées conjointement par la présidence et la coordination : l'une d'entre elles a permis une mise en commun de nos réflexions sur les défis à relever au regard de la consolidation du groupe; une autre a donné lieu, quant à elle, à une plénière portant sur le bilan semi-annuel du plan d'action 2022-2023; et la troisième, mentionnée plus tôt, portait sur l'état de la situation du processus de consolidation du CA ainsi que sur les défis de recrutement de membres.

Le CA a renouvelé le mandat du comité ressources humaines à plusieurs reprises. Composé de deux (2) de ses membres (à des moments différents), de la coordination ainsi que d'une membre de l'équipe de travail, celles-ci ont participé au processus d'embauche d'une agente d'information en remplacement de l'employée en congé de maternité. Quant au processus d'embauche d'une nouvelle coordination, le comité a été confronté par des difficultés de recrutement malgré deux périodes d'affichage du poste. Face à cet état de situation, Cynthia Perreault a signifié son intérêt à occuper le poste de la coordination que le CA a accepté de lui confier par la suite. Le comité a aussi entrepris le processus d'embauche d'une agente de formation et de développement, ce poste étant devenu vacant avec la confirmation de Cynthia Perreault à la coordination. Le conseil a également mis sur pied un comité d'évaluation de la coordination en fin de période de probation.

Le conseil d'administration a participé activement, de plus, à la préparation des demandes de subventions auprès de Centraide et du CIUSSS de la Capitale-Nationale notamment en lien avec le projet de créer un poste permanent d'agent.e de développement de la vie associative.

Mentionnons également que le CA, comme à chaque année, a délégué des membres en tant que représentant.e.s du groupe auprès de Bénévoles d'Expertise, du ROC-03, de Centraide, du CIUSSS-CN et du MSSS. Ces activités de représentation se sont faites dans le contexte d'assemblées de membres, de rencontres publiques d'information et de consultation.

1.4 BILAN ET PERSPECTIVES

En résumé, l'année 2022-2023, tout comme ce fût le cas l'année précédente, a demandé aux membres du CA une très grande disponibilité et surtout une très grande motivation à réaliser les objectifs de consolidation du CA tout en étant impliqués dans celui de préparation de la relève. Le constat a été fait que la consolidation du conseil d'administration ne peut se faire sans une consolidation de la vie associative et démocratique du groupe.

Ce défi demeure en 2023-2024 ainsi que dans les prochaines années afin de s'assurer que l'ensemble des postes soient comblés au CA avec le souci que les membres actuels ainsi que les nouveaux membres puissent bénéficier du soutien nécessaire pour les occuper notamment aux moyens d'activités de formation, telles que par exemple, sur les rôles et responsabilités du CA ainsi que par l'organisation de plénières visant le développement de leurs connaissances et leur prises de parole sur différents enjeux identifiés. Mentionnons également que le CA entend poursuivre ses représentations pour faire valoir les besoins du groupe au regard de son objectif de consolidation de ressources humaines et qu'il compte, à cette fin, participer aux étapes de planification nécessaires à la création d'un nouveau poste, au sein du groupe, d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique.

2. RAPPORT DE LA PERMANENCE

La Permanence est composée de la coordination, d'une agente d'information et de liaison, d'une accompagnante en défense des droits, volet individuel et collectif ainsi que d'une agente de développement et de formation. Leur principal rôle consiste, à accueillir, à informer et accompagner les personnes concernées dans l'exercice de leurs droits et recours en santé mentale et sociaux ainsi qu'à les consulter et mobiliser sur différents enjeux de société auxquels elles sont confrontées. Les membres de l'équipe de travail travaillent en concertation et en étroite collaboration avec le CA ainsi qu'avec les comités permanents du groupe.

Des employés. Es contractuel.les, des stagiaires et des bénévoles s'ajoutent à l'occasion afin de soutenir l'organisation pour pouvoir permettre au groupe la réalisation des projets ponctuels.

2.1 LA PERMANENCE 2022--2023

- Jean Lavallée, coordonnateur (jusqu'au 31 mai 2022)
- Cynthia Perreault, agente de formation et de développement, ensuite coordinatrice (depuis le 26 septembre 2022)
- Diane Soulard-Raby, accompagnante en défense des droits (depuis le 6 septembre 2022)
- Julienne Fonou Diene, adjointe-administrative (en congé de maternité)
- Anne Amon, agente de formation et de développement (depuis le 31 janvier 2023)

2.2 EMPLOYÉES À TEMPS PARTIEL ET CONTRACTUELS 2022-2023

- Diane Soulard-Raby (jusqu'au 3 septembre 2022)
- Francine Genest (depuis le 1^{er} mars 2022)
- Diane Beaulieu (depuis le 24 octobre 2022) en remplacement de l'adjointe administrative

2.3 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de cinq (5) employés

Objectifs visés

1. Poursuivre l'objectif de consolidation de la permanence

- Planifier et organiser le processus d'intégration des nouveaux. elles employé.es.
- Planifier et organiser le processus d'embauche et d'intégration d'un. e nouveau ou nouvelle employé. e à titre d'agent. e de développement de la vie associative et démocratique.

2. Consolider les pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Élaborer des protocoles et autres moyens visant à ce que les personnes ou organismes en demande de nos services et activités soient mieux informées des objectifs visés par nos interventions.

3. Reconduire l'objectif de mise à jour de la politique relative aux conditions de travail

Élaborer une politique d'échelle salariale

2.4 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Consolidation de la permanence

Mentionnons en premier lieu, que nous avons entrepris plusieurs démarches en lien avec la priorité de consolider la permanence.

Afin de s'assurer de la continuité du service d'aide et accompagnement, à la suite du départ de l'accompagnante sur recommandation de son médecin, Diane Soulard-Raby a accepté d'occuper le poste à temps partiel jusqu'à août 2022 et à temps plein par la suite. Nous avons accordé un contrat d'un an à Diane Beaulieu en tant qu'agente d'information et d'administration en remplacement de Julienne Fonou Diene, qui était en congé de maternité jusqu'à la mi-avril 2023. À la suite du départ de Jean Lavallée, le poste de la coordination a resté vacant pendant plusieurs mois, et ce malgré les efforts de recrutement déployée par le comité ressources humaines. Finalement, Cynthia Perreault a démontré son intérêt d'occuper ce poste et elle a été confirmée dans le mandat de la coordination par le conseil d'administration en fin septembre 2022.

Nous avons entrepris le processus d'embauche d'une agente de formation et de développement à l'automne 2022, poste laissé vacant à la suite de l'embauche de Cynthia Perreault au poste de la coordination. À la suite de la démarche de recrutement nous avons engagé Anne Amon en février 2023 à titre d'agente de formation et de développement.

Mentionnons également l'apport de Francine Genest, l'ancienne coordinatrice, embauchée par le CA à titre de contractuelle, dans ses mandats de soutien à la consolidation de la permanence (voire principalement un support à l'intégration de la nouvelle coordinatrice) et de soutien à la consolidation du conseil d'administration.

La permanence est présentement composée de quatre (4) employées, un nombre que selon les constats des années précédentes est toujours insuffisant pour assumer l'ensemble des services et activités que le groupe souhaiterait offrir à sa population cible selon ses objectifs, non seulement d'accompagnement de personne dans l'exercice de leurs droits mais aussi de soutien à la vie associative et démocratique, aux activités de sensibilisation et de représentation. C'est pour cette raison que nous avons fait la demande auprès de nos bailleurs de fond pour recevoir le financement nécessaire afin de créer un poste permanent d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique.

Nous sommes présentement en mesure de créer le poste pour une durée minimum de six (6) mois grâce au conseil d'administration qui, suite à l'analyse et aux recommandations du comité suivi budgétaire, lui consacre des fonds provenant du surplus accumulé au cours des dernières années.

Consolidation des pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Mentionnons que le groupe possède, déjà depuis une dizaine d'année, un cadre de référence concernant ses pratiques d'intervention. Le projet, que nous nous sommes donné cette année, a consisté à identifier les difficultés d'application de ce cadre dans la réalité et les moyens à prendre pour que celui-ci puisse réellement servir de guide d'intervention pour l'ensemble des intervenantes du groupe. À cette fin, des réunions ont porté spécifiquement sur cet objectif à l'issue desquelles il a été convenu d'ajouter des définitions claires de notions telles que, par exemple, l'appropriation du pouvoir ainsi que l'ajout de protocoles ou procédures permettant à l'intervenant.e de mieux présenter son rôle et la démarche auprès des personnes faisant appel à ses services. La mise à jour du cadre de référence devra être reportée à l'année 2023-2024 étant

donnée l'importance des démarches de consolidation de la permanence au cours de l'année 2022-2023.

Mise à jour de la politique relative aux conditions de travail

Compte tenu des priorités du groupe face aux défis qu'il avait à relever au cours de l'année et la mobilisation que cela a demandé autant de la part de la permanence que celle du conseil d'administration, ce projet n'a pu être amorcé au cours de l'année 2022-2023. Notons cependant que la coordination a suivi une formation à ce sujet donnée par le ROC-03 et que les outils nécessaires nous sont disponibles.

2.5 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

Rappelons que nous avons dû réviser, à plusieurs reprises, l'offre de services et activités durant la période 2022-2023 afin de faciliter l'intégration des nouvelles employées au sein du groupe. L'organisme est présentement en mesure d'offrir les services et activités selon un calendrier régulier à partir de la session d'automne 2023. Cependant, nous affirmons que les ressources humaines au nombre de quatre (4) employés permanents demeurent insuffisantes au regard des objectifs du groupe de soutenir individuellement et collectivement des personnes dans l'exercice de leurs droits, de mobiliser des membres dans des projets ou actions collectives, de participer à ses activités de concertation tout en devant consacrer le temps nécessaire à la promotion de nos services et activités et aux tâches administratives. La permanence se retrouve ainsi dans une situation où chacun.e d'eux ou d'elles se trouve à accomplir deux à trois mandats d'importance rendant difficile la possibilité de maîtriser, chacun d'eux, de façon optimale. Cette situation représente un paradoxe au regard de notre politique relative aux conditions de travail encourageant, par exemple, la formation continue des employées, le droit à des congés de maladie, qu'à toutes fins pratiques, dont ils ou elles ne peuvent se prévaloir. Face à cette situation le groupe a engagé une contractuelle en tant qu'agente d'information. Le lien établi entre l'agente d'information et l'accompagnante en défense des droits à donner des résultats positifs, non seulement en regard de l'accueil et de l'analyse des besoins des demandes lors de la prise d'appel en direct mais aussi un allègement de la lourdeur de ce que peut vivre l'accompagnante dans ses mandats lorsqu'elle se retrouve seule dans la position de première répondante. Un grand nombre de demandes d'aide a pu être résolu par l'agente d'information sous forme de références comme l'indique le **tableau 1. Accueil, information et référence page 22.**

Perspectives

Les perspectives pour l'année qui s'entame sont encourageantes. Le groupe demeure dans un objectif de consolidation de la permanence et envisage amorcer le processus de création d'un poste d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique. Il est suggéré que le groupe, au regard de sa priorité de préparer la relève, de ses objectifs d'intégration de deux (2) nouveaux ou nouvelles employé.es qui sont à poursuivre pour 2023-2024 voit à les atteindre en considérant comme facteurs de réussite l'amélioration des conditions de travail de la permanence telles que, par exemple, par une réorganisation des services et activités dans le respect de leurs disponibilités ainsi que par l'amélioration de leurs conditions salariales. Considérant que cette situation est vécue également par d'autres organismes, il serait aussi important que le groupe poursuivre ses représentations auprès de différentes instances visant à faire valoir que le nombre minimal requis de ressources humaines leur permettant de réaliser leur mission soit établi à cinq

(5) pour combler des postes de coordination, d'adjoint.e-administratif.ve ainsi que trois postes en intervention individuelle et collective. De plus, suite à l'expérimentation du poste d'agent.e d'information en 2022-2023, il serait pertinent d'envisager la création d'un sixième poste permanent.

3. COLLOQUES ET FORMATIONS



Les colloques et les activités de formation sont essentiels à la réalisation de la mission du groupe. D'une part, les colloques sont des occasions permettant au groupe de nourrir et partager sa réflexion concernant différents enjeux ayant une incidence sur la réalisation de sa mission. D'autre part, les activités de formation permettent d'assurer aux membres du personnel, stagiaires et bénévoles ainsi qu'à des membres impliqués au conseil d'administration ou dans des comités de développer des connaissances et des compétences nécessaires à la réalisation de leurs mandats.

3.1 RÉALISATIONS

Les nouveaux membres de l'équipe de travail ont débuté le 16 mars 2023 la formation droits et recours qui nous a été offerte par Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal qui comprend six (6) ateliers et qui se terminera le 27 avril 2023. La nouvelle coordination a suivi une formation offerte par le ROC-03 en octobre 2022 sur la politique d'échelle salariale et est présentement inscrite à une formation offerte à la fin mai 2023 par l'Université Laval-*Rédiger pour convaincre : principes de rédaction stratégique*. Mentionnons également que la nouvelle coordinatrice sera inscrite dans le programme de formation et d'encadrement *Gestion des organismes communautaires qui est offerte conjointement par l'université Laval et Centraide Québec -Chaudière-les Appalaches à la session de l'automne 2023.*

Perspectives

Le groupe envisage, pour l'automne 2023, les trois (3) formations suivantes : *Les rôles et responsabilités des administrateurs* offerte par le Regroupement des organismes communautaires de la région de Québec (ROC-03); *Ailleurs... autrement : l'Alternative en santé mentale* offerte par le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale de Québec (RRASMQ); et *La Gestion autonome de la médication* offerte par le RRASMQ. Ces deux (2) dernières s'adressent au trois (3) instances du groupe; le membership; les membres du conseil d'administration; et la permanence.

Section III

Rapport des activités et des interventions

1. PROMOTION ET COMMUNICATIONS



Auto-Psy (Région de Québec) dispose d'un ensemble de moyens pour rejoindre les personnes citoyennes concernées par la promotion et la défense des droits en santé mentale. Ces personnes, autant celles qui souhaitent être soutenues dans l'exercice de leurs droits ou s'impliquer, peuvent prendre connaissance, de façon régulière, des services et des activités du groupe annoncés dans son dépliant, son site WEB, sur sa page Facebook et dans un bulletin d'information.

Poursuivant également des objectifs de sensibilisation et de lutte à la stigmatisation, le groupe organise des séances d'information, à l'intention de la population, dans le cadre de la semaine de la santé mentale et celle de la défense des droits des usagers. S'ajoute à ce moyen, le journal le Pertinent, distribué dans différents milieux, permettant d'être informés des droits et recours dans le domaine de la santé mentale et de lire des témoignages de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale distribué auprès de nos membres et dans différents milieux.

1.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : Améliorer la visibilité du groupe auprès de personnes utilisatrices des services de santé mentale.

Objectifs visés :

1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication

- Sensibiliser les personnes utilisatrices de services à l'importance de connaître et d'exercer leurs droits ;
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès des personnes utilisatrices des services de santé mentale ;
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif

2. Poursuivre les actions et activités de promotion régulière de l'organisme

- Poursuivre la diffusion des prospectus et des affiches au sein des institutions et organismes communautaires
- Mettre à jour et développer le site web selon des critères de facilité d'opérationnalisation et de vulgarisation des informations.

1.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Élaboration et mise en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et communication

Tel que mentionné dans les rapports des années précédentes, Auto-Psy est connu auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale pour son service d'aide et d'accompagnement comme organisme pouvant les soutenir dans l'exercice de leurs droits. Au regard de nos objectifs de sensibilisation, les ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale constituent pour nous un des moyens permettant aux personnes concernées de mieux connaître leurs droits, les principes qui les sous-tendent ainsi que le pouvoir de développer des compétences nécessaires afin de les faire valoir. Considérant le faible taux de participation aux ateliers, nous avons commencé cette année l'élaboration d'un projet de tournée dans les organismes, visant ainsi, à mieux faire connaître la mission globale de l'organisme ainsi que les objectifs visés par les ateliers.

Promotion régulière

Le début de l'année 2023 a permis un retour à la promotion régulière de l'organisme. Le tout fût accompagné par la mise à jour de nos listes d'envoi et un élargissement des établissements visés. Nous avons ciblé entre autres les établissements post-secondaires, les milieux autochtones et la société John Howard (organisme dont la mission est de favoriser le traitement juste et humanitaire des individus incarcérés). Tout comme l'année dernière, nous avons tenté d'assurer l'envoi d'infolettres, plus particulièrement à nos membres, sur une base régulière. Le contenu de ces infolettres a consisté surtout à promouvoir nos activités et d'autres informations susceptibles de les intéresser, offertes par des partenaires du communautaire. **La section annexe, tableau 3, représente les statistiques plus détaillées des envois.**

Notre participation au Salon des organismes communautaires en santé mentale à La Place Fleur-de-Lys en mars 2023, a permis de présenter l'organisme aux personnes présentes, de distribuer nos outils promotionnels et de mettre l'accent sur l'importance de notre vie associative et démocratique au sein de l'organisme.

Déjà plusieurs organismes nous ont invités à nous présenter au sein de leur membership.

1.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

La promotion de la mission du groupe visant à encourager les personnes à faire valoir leurs droits et d'inviter ses membres à s'impliquer activement dans différents projets, ne peut se faire uniquement que par l'annonce de nos services et activités ou par la distribution d'affiches ou de prospectus. Une véritable stratégie de promotion et de communication permettant aux personnes ciblées par notre mission de mieux connaître les buts, les valeurs et la philosophie d'intervention du groupe est nécessaire. Rappelons que l'élaboration de cette stratégie est également nécessaire puisqu'à la différence d'autres organismes en santé mentale dont la clientèle se fait en grande partie par référencement, nous devons, quant à nous, rejoindre les personnes par une démarche de sensibilisation à l'importance de connaître et de faire valoir ses droits.

Aux fins de permettre le fonctionnement de l'organisme malgré le contexte de réorganisation du travail, nous tenons aussi à souligner l'importance de la contribution apportée par l'agente d'information, engagée sur une base temporaire, afin de pouvoir assurer, lors de la prise congé de maternité de la personne occupant ce poste, la promotion régulière de l'organisme, la prise d'appel en direct, la communication régulière par courriel ou par téléphone avec les membres ainsi que d'accorder un soutien au poste d'accompagnante en défense des droits ; la réalisation de ces mandats étant essentiels à la réalisation des objectifs du groupe.

Perspectives

Les perspectives pour l'année qui s'entame s'avèrent encourageantes. Nous poursuivons l'objectif de la mise à jour de notre site internet et nous comptons réaliser ce projet au cours de l'année 2023-2024.

Aussi, nous poursuivons l'objectif d'organiser une tournée dans les organismes communautaires visant, plus particulièrement, à promouvoir les ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale en tant que démarche préventive permettant le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif, en sensibilisant leurs membres ou leur clientèle que connaître ses droits est essentiel à des prises de décision éclairées en tant qu'utilisateurs de services de santé.

2. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

2.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : Assurer une meilleure accessibilité des personnes à nos services et activités

Objectifs visés :

1. Assurer aux personnes une information accessible et continue sur leurs droits et recours en santé mentale

- Consolider et développer de nouveaux outils d'information sur les droits et recours en santé mentale

2. Maintenir l'offre du service personnalisé d'aide et d'accompagnement auprès des personnes utilisatrices de services en santé mentale

- Mettre en place progressivement des alternatives aux interventions, sur rendez-vous, et/ou en personne

3. Maintenir l'offre d'ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale tant à l'interne qu'à l'externe

- Planifier deux séries de sept (7) ateliers à l'interne
- Réviser et adapter l'offre d'ateliers à l'externe selon les objectifs de favoriser le développement des compétences des participants.

2.2 Accueil, information et référence



L'accueil, l'information et la référence permet aux personnes d'être informées sur la raison d'être de notre organisme, ses services et ses activités et d'être orientées, au besoin, vers des ressources plus appropriées à leurs demandes.

2.2.1 NATURE DES DEMANDES

Comme à chaque année, nous avons répondu à des demandes d'information sur notre mission, nos services et activités ou encore à des demandes de référence à des organismes pouvant mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes. Les demandes ont été pour : des organismes d'entraide, des informations sur les droits des locataires, etc. Plusieurs références ont concerné aussi l'accès à un avocat qui accepte les mandats d'aide juridique, ou encore, les psychiatres en clinique privée pour des contre-expertises.

2.2.2 RÉSULTATS

TABEAU 1 : ACCUEIL, INFORMATION ET RÉFÉRENCE

	Au 31-03-2021	Au 31-03-2022	Au 31-03-2023
Auto-Psy	108	2	19
Ressources externes	32	13	16
TOTAL	140	15	35

Notons que les demandes d'information et les références d'avocats sont surtout en lien avec les autorisations judiciaires de soins et la garde en établissement.

2.3 Aide et accompagnement



L'aide et l'accompagnement est une démarche proposée aux personnes utilisatrices de services en santé mentale dans le but de les informer sur leurs droits et de les soutenir à l'exercice de ceux-ci. La démarche s'appuie sur des principes et valeurs de solidarité sociale et selon une approche d'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes citoyennes concernées.

L'aide et l'accompagnement s'exercent dans le respect et la reconnaissance des compétences de chacune des parties impliquées.

2.3.1 NATURE DES DEMANDES

Les demandes d'aide et d'accompagnement qui nous sont adressées sont relatives à diverses situations. Les personnes recherchent du soutien lorsqu'il s'agit des droits mis en cause. D'autres veulent savoir comment les exercer, ou être accompagnées dans cette démarche que ce soit aux moyens d'une négociation ou médiation avec les professionnels concernés et, dans le cas où elles choisissent de porter plainte, par une intervention facilitant le recours au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services. La fin du contexte pandémique nous a permis quelques rencontres en personne. L'ensemble des accompagnements se poursuit à distance, surtout par téléphone, selon le besoin ou la demande. À moins d'exception, il n'y a plus de déplacement dans les milieux de soins, ce qui évidemment change grandement la force d'action. Les interventions sont plus que jamais axées sur le pouvoir d'agir des personnes, en les accompagnants dans chaque étape de préparation vers le faire-valoir de leurs droits. Bien souvent, le simple fait d'offrir une écoute dans l'accueil et sans jugement contribue grandement au développement du sentiment de compétences donc, de pouvoir sur leur vie. Nous utilisons aussi l'outil d'accompagnement qui permet d'instaurer une structure et ainsi d'outiller l'accompagnatrice dans ses interventions. De cette façon, le sentiment d'impuissance est moins présent dans le quotidien du travail et l'épuisement se fait moins sentir.

Voici quelques exemples de ces situations :

Droits et recours en santé mentale

1) Autorisation judiciaire de soins (11) :

Au chapitre des droits et recours en santé mentale, la plus forte demande cette année est liée aux autorisations judiciaires de soins (AJS). Nous en avons compté onze (11).

Les notions de consentement et de gestion autonome de la médication sont plus que présentes dans les demandes d'aide et d'accompagnement. À ce sujet, que ce soit pour des raisons personnelles ou de santé, des besoins d'autonomie et de liberté de choix sont au cœur des préoccupations des personnes face à l'autorisation judiciaire de soins.

Des demandes ont été faites en fonction d'un inconfort avec le spécialiste ou d'un inconfort avec le lieu dans lequel elles se retrouvent, ce qui fait référence à l'interaction avec l'environnement et le besoin de liberté.

2) Garde en établissement (10) :

Les demandes des personnes faisant face à une situation de garde concernent: la crainte reliée à une situation d'enfermement contre son gré, la perte de liberté et le manque de reconnaissance du vécu de la personne concernée, le besoin d'information sur leurs droits et le besoin d'éclaircissement de leur statut.

Plusieurs personnes expriment de la souffrance à l'idée d'être enfermées contre leur gré et la perte de liberté. Nous constatons que les personnes concernées ont souvent besoin d'un accompagnement considérant leur vécu et de la charge émotive que cela implique lors de l'entrée en garde ou lors de la transition de sortie de garde en établissement vers un autre type de résidence.

3) Consentement aux soins libre et éclairé (8) :

Les demandes relatives au consentement aux soins libre et éclairé sont au nombre de huit (8).

Les principaux sujets liés au consentement ont en fait des préoccupations pour la santé du fait de la prise de médicament qui apparaissent mauvais pour l'organisme et dont les personnes se méfient. Le besoin de comprendre ce qu'elles ingèrent semble prendre de l'importance.

Si le consentement aux soins a pu être fait de manière libre et éclairée, quand la personne désire faire marche arrière et refuse de poursuivre son traitement, les étapes sont complexes, décourageantes et très peu soutenues par le corps médical. Les principales questions liées au consentement sont en réalité des préoccupations sur la prise de médicament qui peuvent avoir des effets néfastes sur la santé de la personne.

4) Qualité des services (6) :

Les demandes relatives à la qualité des services sont au nombre de six (6).

Les personnes concernées vivent des inconforts avec leurs médicaments et veulent parfois une confirmation qu'elles peuvent négocier les dosages ou cesser la prise de médication.

La moitié des demandes sont basées sur des questionnements par rapport à leur diagnostic ou proviennent directement d'un désaccord qui les enlène vers une demande pour un 2^e avis professionnel. Une pénurie des services augmente aussi la souffrance des personnes concernées et rallonge l'adéquation aux traitements.

Droits civils et sociaux

5) Logement et justice se retrouve exæquo au nombre de quatre (4) chacun.

2.3.2 RÉSULTATS

	Au 31-03-2021	Au 31-03-2022	Au 31-03-2023
DROITS ET RECOURS EN SANTÉ MENTALE			
Total	103	75	59
DROITS CIVILS ET SOCIAUX			
Total	45	15	21
Grand total	148	90	80

La majorité des demandes, au total de cinquante-neuf (59) réfèrent à des situations vécues par les personnes en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale. D'autres demandes qui nous sont adressées réfèrent à des situations auxquelles ont été confrontées les personnes dans l'exercice de leurs droits sociaux, soit au total, cette année de vingt-deux (21). Des résultats plus détaillés concernant les demandes d'information et d'accompagnement apparaissent à la Section VI, Annexe ; Tableau 1.1 : Aide et accompagnement, p. 45.

2.2.3 BILAN ET PERSPECTIVES

BILAN

Dans tous les cas, nous constatons que les personnes lésées se sentent, aux yeux du système, comme des citoyens et citoyennes de seconde zone, déconsidérés. Ceci lié à leur « étiquette » de problème de santé mentale.

Perspectives

L'aide et l'accompagnement que nous offrons est un moyen pour les personnes concernées de surmonter cet obstacle majeur ainsi que d'autres qu'elles peuvent rencontrer dans une démarche d'exercer leurs droits. Elles peuvent ainsi retrouver une certaine confiance en elles. Différentes problématiques auxquelles elles font face, telles que, la difficulté d'accès aux services et le manque d'information sont cependant bien souvent d'ordre systémique. Nous souhaitons au cours de la prochaine année, encourager les personnes concernées à participer aux ateliers de formation sur les droits et recours en tant qu'occasion de pouvoir partager et valider leur vécu avec d'autres ainsi que d'envisager des moyens de collectiviser certaines démarches.

2.4 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale



La formation sur les droits et recours en santé mentale offerte sous forme d'ateliers d'éducation populaire, s'adresse aux personnes utilisatrices de services de santé mentale afin qu'elles puissent être informées des principaux droits et recours en vertu des lois les concernant: Loi sur les services de santé et les services sociaux, Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, Loi sur le Curateur public, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

2.4.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Nous avons suspendu de façon temporaire la programmation des ateliers de formation sur les droits et recours pour permettre l'embauche d'une nouvelle personne au poste d'agent.e de formation et de développement. Malgré ce contexte, nous avons toutefois procédé à un bilan du travail de développement amorcé depuis 2018 pour se rendre compte que selon des visées d'appropriation du pouvoir, les pratiques d'intervention doivent être non seulement propices à l'apprentissage mais doivent aussi comprendre les principes et les pratiques de base selon un modèle d'enseignement ciblant les adultes ainsi que les principes de base de l'éducation populaire :

1. Le savoir expérientiel des participants joue un rôle dominant dans l'apprentissage et dans l'intégration des nouvelles connaissances.
2. L'intégration de ce nouveau savoir sert à approfondir les compétences de chacun.e.
3. L'accent mis sur les brises glaces au début de l'atelier et les activités de groupe en cours de route permet de créer une ambiance de confiance parmi les participants.
4. Une ambiance basée sur la confiance et la convivialité facilite la prise de parole et le partage.

L'analyse des bilans de fin de session pour la période 2018-2021 indique que les participants souhaitent approfondir leurs connaissances et compétences sur trois (3) thèmes :

1. Le droit à la confidentialité
2. Le droit au consentement aux soins libre et éclairé
3. Les bonnes pratiques advenant la mise sous garde, plus précisément, les droits associés à la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSSS) et la préservation de ceux-ci.

Les participants ont proposé d'inclure davantage de mises en situation.

2.4.2 RÉSULTATS

	Au 31-03-2021		Au 31-03-2022		Au 31-03-2023	
	Nb de participants		Nb de participants		Nb de participants	
	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe
	26	0	2	5	N/A	N/A
Total participants	26		7		N/A	
Nombre d'ateliers	7		8		N/A	
Moyenne de participation	4		1		N/A	

Exceptionnellement, la programmation des ateliers fût suspendue due à la réorganisation de l'équipe de travail et du remplacement au poste de la coordination, en septembre 2022, (par la personne qui occupait le poste d'agente de formation et de développement).

2.4.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

Nous maintenons que la formation d'un groupe homogène facilite le cheminement de chacun. Nous avons constaté que la mise en pratique des nouvelles techniques d'animation mettant l'accent sur le développement des compétences permet la prise de parole, l'affirmation des besoins et l'estime de soi, toutes essentielles à l'exercice de ses droits .

Sur la base des évaluations des participants des années précédentes, les ateliers permettent un cheminement positif et progressif favorisant le partage du vécu de chacun, l'entraide et le soutien entre pairs. Les scénarios proposés ont suscité des échanges dynamiques sur des stratégies positives à développer, telles que le développement d'une relation égalitaire entre les usagers et intervenants pour reprendre du pouvoir sur leur vie.

Perspectives

L'entrée en poste d'une nouvelle agente de formation et de développement, en février 2023, va permettre la reprise de la programmation des ateliers à l'automne 2023.

Pour ce qui est des demandes d'ateliers à l'externe, les objectifs attendus des groupes communautaires étant davantage de l'information sur les droits et mécanismes de recours, nous poursuivrons cette année notre réflexion sur comment concilier ces demandes avec les objectifs que nous poursuivons.

2.5 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation



Les activités de sensibilisation et de concertation sont des occasions données aux personnes citoyennes concernées ainsi qu'à diverses populations de partager ou de débattre ensemble des différents enjeux sociétaux entourant la promotion et la défense des droits ou la santé mentale ainsi que de proposer des changements en faveur d'une meilleure protection des droits et du mieux-être de la population.

*Ces activités visent également à **mobiliser** les personnes concernées dans des actions ou des projets visant l'amélioration de leurs conditions sociales.*

2.5.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Comme nous l'avons mentionné l'an dernier, nous souhaitons cette année remettre progressivement les dîners-causeries à la programmation des activités.

Les dîner-causeries représentent une belle occasion pour les membres de s'exprimer sur différents sujets d'intérêt touchant la santé mentale et de créer des liens entre eux. Cette activité, comme nous l'avons remarqué déjà par le passé, constitue également un moyen de recruter de nouvelles personnes qui, ayant l'occasion de vivre une expérience de prise de parole et de partage de leurs points de vue et de leurs vécus, se montrent intéressées à devenir membre.

2.5.2 RÉSULTATS

Activités	Au 31-03-2021		Au 31-03-2022		Au 31-03-2023	
	Nombre	Nb. participants	Nombre	Nb.de participants	Nombre	Nb.de participants
Dîner-causeries	N/A	N/A	2	12	N/A	N/A
Conférences/ Témoignages	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	N/A	N/A	2	12	N/A	N/A
MOYENNE DE PARTICIPATION	N/A		6		N/A	

Comme se fût le cas pour la programmation des ateliers de formation, les activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation furent suspendues due à la réorganisation de l'équipe de travail et au remplacement au poste de la coordination.

2.5.3 BILAN ET PERSPECTIVES : INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Bilan

Considérant que le groupe est davantage connu pour son service d'aide et d'accompagnement, la plupart de ceux et celles qui font appel à ce service s'attendent à ce que nous les aidions. Que ce soit pour rédiger une lettre de plainte ou encore à ce que nous intercédions à leur place pour régler un litige entre la personne concernée et son équipe de soins. Or notre approche d'intervention, bien qu'elle n'exclue pas cette forme d'aide, consiste en grande partie à accompagner la personne afin que celle-ci puisse définir ses besoins et attentes face aux services de santé qu'elle aimerait recevoir et puisse les exprimer à ceux et celles qui les prodiguent de manière constructive. Cette approche ne s'applique pas seulement dans le contexte de nos interventions individuelles mais aussi collectives. Les ateliers de formation sur les droits et recours en sont un exemple de par ses objectifs et son contenu visant à ce que les personnes puissent développer des compétences à exercer leurs droits. Considérant le faible taux de participation des personnes aux ateliers, nous souhaitons mieux faire connaître cette approche auprès de notre population cible et les encourager à en faire l'expérience.

Perspectives

Poursuivre le travail de consolidation de nos approches d'interventions individuelles et collectives afin que celles-ci deviennent de véritables occasions pour les personnes de s'approprier du pouvoir en découvrant et en expérimentant des moyens autres que les mécanismes de recours formels de plainte prévus dans les différentes lois.

3. VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE



La vie associative et démocratique vise à favoriser la participation, l'implication et la mobilisation des membres à la réalisation de la mission du groupe et de ses objectifs.

Auto-Psy (Région de Québec) en tant que groupe d'action communautaire autonome, invite ses membres à s'impliquer dans la réalisation des différents projets du groupe en tant que citoyens concernés par les enjeux de promotion et de défense des droits en santé mentale et ce, dans la reconnaissance de leurs potentialités et dans le respect de leur rythme.

3.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : Favoriser la participation citoyenne des membres et des personnes aux activités et aux actions du groupe

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des stratégies d'action visant le recrutement et l'intégration des membres au sein du groupe

- Promouvoir le membership auprès des participants aux activités du groupe et des personnes reçues en aide et accompagnement
- Impliquer les membres dans des actions ou projets visant le recrutement de membres
- Assurer une communication régulière avec les membres

2. Encourager et soutenir la participation des membres au sein des comités du groupe

3. Élaborer progressivement un programme d'activités diversifiées permettant aux membres de développer des habiletés et faire divers apprentissages utiles à leur participation (ex. travail d'équipe, communication, appropriation des technologies informatiques et des plateformes de visioconférence, etc.)

- Remettre progressivement à la programmation les dîners-causeries et autres activités d'accueil et d'intégration

3.2 RECRUTEMENT ET INTÉGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES RÉGULIERS ET ACTIFS

À la suite de la reprise de notre promotion régulière et de notre présence au Salon des organismes communautaire, nous avons reçu cinq (5) demandes d'adhésion. Une séance d'accueil et d'information sera organisée à leur intention au cours de l'année 2023.

Au regard de nos objectifs de favoriser une implication active des membres à la réalisation de la mission, une formule mixte Retrouvailles-Plénière a eu lieu le 30 novembre 2022.

Tableau : Membership

Catégorie de membres	Total 31-03-2021	Total 31-03-2022	Total 31-03-2023
Membres réguliers	53	59	65
Membres actifs	10	11	6
Sous-total	63	70	71
Membres solidaires	7	7	7
Total	70	77	78

3.3 SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES MEMBRES ACTIFS

Les Comités permanents sont composés de membres actifs et des membres de l'équipe de travail. Ils ont pour rôle la réalisation de projets au regard de la mission et du plan d'action du groupe Auto-Psy (Région de Québec). Certains comités sont permanents et d'autres sont mis sur pied dans le cadre de projets ponctuels du groupe.

3.3.1 Comité journal

- *Yvon Boisclair*
- *Francine Genest*
- *Francine Tourigny*

Nombre de rencontres : Aucune

Suite au départ définitif de la répondante du comité et du départ à la retraite de la coordination, le journal Le Pertinent a été mis sur pause afin de permettre à l'accompagnante en défense des droits, à temps partiel, de favoriser la réponse aux demandes d'accompagnement. Il n'y a donc eu aucune rencontre des membres du comité journal. Nous avons, cependant procédé aux étapes de finalisation en vue de la publication d'un numéro du journal laissé en plan depuis plus d'un an. Ce numéro était en impression à la fin mars 2023. Mentionnons toutefois que la continuité du comité est assurée due à l'intérêt d'Yvon Boisclair et de Francine Tourigny de poursuivre au sein de celui-ci.

3.3.2 Comité primauté de la personne

Nombre de rencontres : Aucune

Rappelons qu'en mars 2020, dans le cadre des consultations menées par le MSSS sur le Plan d'action en santé mentale (PASM 2020-2025), nous avons tenu une séance d'information à ce sujet auprès des membres. Considérant que la consultation du MSSS se limitait à un sondage en ligne sur quelques questions assez générales, ceux-ci ont manifesté de l'intérêt pour un projet leur permettant de faire entendre leurs véritables aspirations autrement que par des moyens de représentations conventionnels.

La relance du comité Primauté de la personne a eu lieu l'année précédente. Cependant pour faire place à la réorganisation de l'équipe de travail, aucune rencontre n'a eu lieu cette année. Nous avons l'intention de reprendre les rencontres du comité à la suite de l'intégration d'Anne Amon, nouvelle agente de formation et de développement, entrée en poste en février 2023 pour remplacer Cynthia Perreault, maintenant à la coordination.

3.4 ACTIVITÉS DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION

Cette année, nous avons tenu deux (2) plénières. Celles-ci ont eu lieu respectivement le 30 novembre 2022 et le 28 mars 2023. La plénière du 30 novembre 2022 avait pour objectif de décrire l'état actuel du plan d'action selon les priorités que l'organisme s'est donné pour une période de trois (3) ans se terminant en 2024. La plénière du 28 mars 2023 avait pour objectif l'avancement de la consolidation de la permanence selon les priorités d'action que l'organisme a identifié pour cette même période.

Mentionnons également qu'il y a eu la tenue d'une (1) assemblée au cours de l'année soit l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 29 juin 2022. À la fin de cette assemblée, plusieurs témoignages des membres, des employés et des partenaires ont rendu un hommage à Francine Genest et à ses décennies d'implication au sein d'Auto-psy en tant que coordonnatrice.

3.5 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

Les personnes souhaitant devenir membres de l'organisme le manifestent surtout via le site internet de l'organisme. Cette année, nous avons observé une légère augmentation des demandes malgré le fait que nous n'avons pu entreprendre une démarche de recrutement en raison d'un manque d'effectifs pour le faire. Pour ce qui est du recrutement de membres actifs ayant un intérêt à s'impliquer au conseil d'administration ou au sein des comités permanents du groupe, le défi demeure entier considérant, comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, que le groupe est davantage connu pour ses services qu'en tant que milieu d'implication. À cela s'ajoute le fait que la réduction de nos activités d'échange et de concertation en raison du contexte de réorganisation de la permanence, qui bien souvent, ont constitué d'excellentes occasions d'encourager des membres à s'impliquer, a été un obstacle majeur à l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, mentionnons que l'intégration des membres au sein du groupe passe par une offre de soutien et d'accompagnement souvent exprimé par ces derniers pour laquelle nous tenons à continuer nos démarches afin de pouvoir y répondre.

Perspectives

Poursuivre nos démarches visant à l'engagement d'une personne agissant à titre d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique ayant comme principaux mandats le recrutement, l'intégration et la mobilisation des membres dans différents projets. Remettre progressivement en place les activités d'échange et de concertation permettant aux membres de développer un sentiment d'appartenance au groupe.

4. ALLIANCES ET CONCERTATIONS, APPUIS



Auto-Psy (Région de Québec) poursuit des alliances, se concerte et collabore avec des groupes de défense des droits en santé mentale ou toute autre organisation avec qui, il partage des principes et des valeurs de justice sociale et de démocratie. Le groupe est membre des organismes suivants : la Ligue des droits et libertés (Section de Québec), le Bureau d'animation et d'information logement (BAIL).

Sur la base des mêmes principes et valeurs, le groupe est membre également du Regroupement des organismes communautaires autonomes (ROC-03) dont la mission vise la reconnaissance, l'autonomie et le droit à un financement adéquat des organismes communautaires autonomes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux

4.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : **Créer et entretenir des alliances et partenariats**

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des alliances avec des partenaires visant à assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière

- Poursuivre notre implication au sein du comité respect des droits dans le cadre du plan d'action visant à assurer la primauté de la personne
- Collaborer à des actions ou projets de lutte contre la stigmatisation
- Appuyer toute organisation défendant les droits des citoyens à des conditions de vie décente
- Développer des alliances au niveau national avec des groupes ou regroupements alternatifs en santé mentale

2. Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

- Participer à différentes activités de consultation ou actions organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le Regroupement des groupes de femmes (RGF)

4.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

4.2.1 Promotion et respect des droits

Primauté de la personne et respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Rappelons que dans le cadre du *Plan d'action en santé mentale 2015-2020 - Faire ensemble et autrement*, les CIUSSS ont été invités à se doter de plans d'action visant notamment à assurer la primauté de la personne par des moyens visant à sensibiliser et informer autant les personnes utilisatrices de services de santé mentale, les intervenants que les partenaires de l'importance que revêt le respect des droits dans l'organisation et la prestation de services.

Le comité respect des droits en santé mentale, dont nous sommes membres, est composé d'autres partenaires du milieu communautaire, du comité des usagers et de représentants du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN). En raison du contexte des vagues successives de la COVID-19 et, par conséquent, ayant eu un impact sur la mobilisation des ressources du CIUSSS-CN, aucune rencontre n'a eu lieu cette année.

Mentionnons également que le groupe, de par ses objectifs de promotion des droits et des ressources alternatives en santé mentale, est devenu membre régulier du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) en juin 2022.

L'utilisation des électrochocs en psychiatrie

Dans le contexte de la campagne annuelle contre l'utilisation des électrochocs en psychiatrie organisé conjointement par le Comité Pare-Chocs et Action Autonomie, le Collectif pour la défense des droits de Montréal, nous collaborons avec ces organismes afin de diffuser le plus largement possible des informations sur cette campagne.

4.2.2 Reconnaissance, autonomie et financement des organismes d'action communautaire autonome

Cette année des délégués désignés par le CA ainsi que la coordination ont participé à l'assemblée générale annuelle du ROC-03 ayant eu lieu le 1er juin 2022. Dans le cadre des travaux visant à réviser le programme régional de soutien aux organismes communautaires, ils ont participé également à une consultation sur les besoins des organismes notamment en ce qui concerne les ressources humaines. Plus récemment, la coordination et le délégué désigné ont participé à l'assemblée générale extraordinaire du ROC-03 qui a eu lieu le 1er mars 2023 abordant des enjeux liés aux modes de financement octroyés aux organismes communautaires autonomes (OCA) par le MSSS et le CIUSSS-CN. Nous avons assisté également à la visioconférence présentée par la Coalition des tables régionales des organismes communautaires (CTROC), en février 2023, traitant les enjeux de financement relié au nouveau cadre normatif du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et plus précisément les enjeux reliés aux financements à la mission.

Notons également notre participation régulière, en tenant compte de nos disponibilités, à la campagne Engagez-vous pour le communautaire et à la campagne CA\$\$\$H! mobilisant ainsi les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) à participer à l'action annuelle #HaussezLeFinancement.

4.3 APPUIS

Rappelons que le groupe est membre de la Ligue des droits et libertés, du BAIL, de Bénévoles d'Expertise et participe aux activités du Regroupement des ressources alternatives en santé (RRASMQ) en tant que membre, selon les disponibilités.

4.4 BILAN ET PERSPECTIVES

Promotion et respect des droits

Bilan

Malgré la quasi-absence d'activités ou de rencontres organisées par le comité respect des droits du CIUSSS-CN, notre participation au sein de ce comité demeure pertinente en raison de l'expertise que nous pouvons y apporter, en tant que seul groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale dans la région. Il en est de même en ce qui concerne nos objectifs d'adhésion à des regroupements nationaux ayant des missions similaires ou complémentaires à la nôtre afin de pouvoir se concerter sur des enjeux systémiques de promotion et défense des droits face auxquels, cette possibilité est limitée au plan régional en absence de l'existence de regroupements régionaux de défense des droits en santé mentale. Par ailleurs, rappelons encore une fois, que les activités de représentation nécessitent la disponibilité de membres de la permanence ou encore du conseil d'administration, non pas uniquement pour assister à des réunions, mais afin de pouvoir s'impliquer activement dans la réalisation de projets collectifs pour lesquels nous nous sentons interpellés.

Autonomie, reconnaissance et financement

Bilan

Encore cette année, nous avons dû limiter notre implication que ce soit à des assemblées ou à la *Campagne Engagez-vous pour le communautaire* afin de se consacrer à nos objectifs de recrutement et d'intégration de nouvelles employées ou encore de membres du CA.

Le groupe suit de près les enjeux de financement reliés au nouveau cadre normatif du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), plus précisément les enjeux reliés au financement à la mission, notamment, grâce aux activités organisés par le ROC-03 et la Coalition des tables régionales des organismes communautaires (CTROC).

Perspectives

Il y a lieu de préciser nos objectifs et conditions de participation au sein du comité respect des droits et d'interpeller les responsables en vue d'une reprise des rencontres de ce comité. De manière globale, quant à nos implications aux divers lieux d'alliances et de concertation, il faut évaluer les ressources disponibles du groupe et d'en tenir compte dans le contexte des objectifs prioritaires de consolidation de la permanence et du conseil d'administration.

Section IV

Plan d'action 2021-2024

VOLET : GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Priorité : 2021-2024

Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme

Objectifs visés:

1. Consolider le conseil d'administration

- Suite à la mise sur pied d'un comité gouvernance démocratique, préciser les mandats de celui-ci visant à bonifier le processus et les procédures de recrutement, d'accueil et d'intégration de membres visant à atteindre le nombre prévu de membres au CA, soit sept (7) membres ainsi qu'à combler les postes d'officiers.ères au nombre de quatre (4)
- Considérant qu'il est de la responsabilité du CA de voir à l'embauche d'une nouvelle coordination et suite à sa mise sur pied d'un comité à cette fin, en préciser les mandats ainsi qu'établir un calendrier des rencontres
- Voir à la reprise progressive des travaux du comité règlements généraux ayant comme mandats, à court terme, de préciser les responsabilités et les mandats du CA ainsi que ceux des officiers.ères
- Poursuivre l'expérimentation des procédures et outils visant à soutenir les officiers, officières dans l'intégration des tâches reliées à leurs rôles, responsabilités et mandats respectifs
- Encourager l'entraide, le partage des responsabilités et le transfert des connaissances entre les membres du conseil d'administration

2- Favoriser les liens et le travail en collégialité entre les différentes instances

- Poursuivre les activités de concertation entre la permanence, le CA, les comités et les membres portant sur des enjeux prioritaires touchant l'organisme (ex. plénières sur les orientations du groupe, etc.)
 - Se concerter et collaborer avec la permanence à la conception et à la réalisation d'une démarche de planification stratégique au sein du groupe
-

VOLET : ORGANISATIONNEL

Priorité : 2021-2024 : Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de cinq (5) employé-es

Objectifs visés

1. Poursuivre l'objectif de consolidation de la permanence

- Planifier et organiser, en concertation avec le conseil d'administration le processus d'embauche et d'intégration d'une nouvelle coordination
- Planifier et organiser le processus d'embauche et d'intégration d'un.e nouveau ou nouvelle employé.e à titre d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique

2. Consolider les pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Élaborer des protocoles et autres moyens visant à ce que les personnes ou organismes en demande de nos services et activités soient mieux informées des objectifs visés par nos interventions

3. Reconduire l'objectif de mise à jour de la politique relative aux conditions de travail

- Élaborer une politique d'échelle salariale
-

VOLET : INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Priorité : 2021-2024 : Assurer une meilleure accessibilité des personnes à nos services et activités

Objectifs visés :

1. Assurer aux personnes une information accessible et continue sur leurs droits et recours en santé mentale

- Consolider et développer de nouveaux outils d'information sur les droits et recours en santé mentale

2. Maintenir l'offre du service personnalisé d'aide et accompagnement auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale.

- Mettre en place progressivement des alternatives aux interventions sur rendez-vous en personne

3. Maintenir l'offre d'ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale tant à l'interne qu'à l'externe

- Planifier deux séries de sept (7) ateliers à l'interne
 - Réviser et adapter l'offre d'ateliers à l'externe selon des objectifs de favoriser le développement de compétences des participants
-

VOLET : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Priorité 2021-2024 : Favoriser la participation citoyenne des membres et des personnes aux activités et aux actions du groupe

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des stratégies d'action visant le recrutement et l'intégration des membres au sein du groupe

- Promouvoir le membership auprès des participants aux activités du groupe et des personnes reçues en aide et accompagnement
- Impliquer les membres dans des actions ou projets visant le recrutement de membres
- Assurer une communication régulière avec les membres

2. Encourager et soutenir la participation des membres au sein des comités du groupe

3. Élaborer progressivement un programme d'activités diversifiées permettant aux membres de développer des habiletés et faire divers apprentissages utiles à leur participation (ex. travail d'équipe, communication, appropriation des technologies informatiques et des plateformes de visioconférence, etc.)

- Remettre progressivement à la programmation les dîners causeries et autres activités d'accueil et d'intégration

VOLET : ALLIANCES ET PARTENARIATS

Priorité 2021-2024 : Créer et entretenir des alliances et partenariats

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des alliances avec des partenaires visant à assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière

- Poursuivre notre implication au sein du comité respect des droits dans le cadre du plan d'action visant à assurer la primauté de la personne
- Collaborer à des actions ou projets de lutte contre la stigmatisation
- Appuyer toute organisation défendant les droits des citoyens à des conditions de vie décente
- Développer des alliances au niveau national avec des groupes ou regroupements alternatifs en santé mentale

2. Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

- Participer à différentes activités de consultation ou actions organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le Regroupement des groupes de femmes (RGF)

VOLET : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

Priorité 2021-2024 : Améliorer la visibilité du groupe auprès de la population interpellée par la mission

Objectifs visés

1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication

- Sensibiliser les personnes à l'importance de connaître et d'exercer leurs droits
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès de la population
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif

2. Poursuivre les actions et activités de promotion régulière de l'organisme

- Poursuivre la diffusion du prospectus et affiche au sein des institutions et organismes communautaires
 - Mettre à jour et développer le site web selon des critères de facilité d'opérationnalisation, de vulgarisation des informations
-

Section V

Prévisions budgétaires

1. PRÉVISIONS BUDGETAIRES 2023-2024

REVENUS RÉCURRENTS		PB 2022-2023	PB 2023-2024
1	CIUSSS-CN (PSOC)	208 681 \$	224 958\$
2	Centraide	41 000 \$	48 000\$
Sous-total 1		249 681 \$	272 958 \$
REVENUS NON RÉCURRENTS			
	Québec Philanthrope	0 \$	0 \$
3	Octroi MSSS (Aide urgence)	0 \$	0 \$
Sous-total 2		0 \$	0 \$
REVENUS AUTO-FINANCEMENT			
4	Dons	0 \$	400 \$
5	Revenus d'activités	200 \$	200 \$
6	Cotisations	0 \$	0 \$
7	Intérêts	100 \$	1700 \$
Sous-total 3		300 \$	2300 \$
Grand total		249 982 \$	275 258 \$

Revenus 23-24	275 285 \$
Dépenses 23-24	288 819 \$
Écart	(13 534 \$)

Notes sur les revenus :

Poste 1 : La prévision de la subvention PSOC au montant de 224 958\$ est basée sur le montant reçu en 2022-2023, soit 208 681 \$ indexé à 3,7 % pour un total de 224 958\$.

Poste 2 : Une augmentation de 7 000 \$ confirmée par Centraide

Poste 6 : Aucun montant indiqué suite à la décision du CA prise le 19 juin de suspendre encore cette année l'obligation pour les membres de verser une cotisation annuelle.

DÉPENSES		PB 2022-2023	PB 2023-2024
Charges salariales			
8	Salaires réguliers et avantages sociaux	140 735 \$	214 692 \$
	Autres salaires	24 960 \$	
Sous-total 1		165 695 \$	214 692 \$
Frais d'administration			
9	Loyer	26 615 \$	27 227 \$
10	Frais de bureau et papeterie	4 500 \$	8 000 \$
11	Assurances	1 125 \$	1 500 \$
12	Entretien et fonctionnement	4 250 \$	4 400 \$
13	Contrat de location (syst. téléphonique)	0 \$	0 \$
14	Télécommunications	2 700 \$	3 110 \$
15	Honoraires professionnels	2 000 \$	3 000 \$
16	Vérification comptable	5 400 \$	4 660 \$
17	Services informatiques	1 000 \$	1 000 \$
18	Frais services de paie	800 \$	800 \$
19	Intérêts et frais bancaires	100 \$	130 \$
Sous-total 2		47 490 \$	53 827 \$
Frais liés aux services et activités			
20	Publicité et promotion	3 000 \$	9 000 \$
21	Frais de services et activités	3 000 \$	3 000 \$
22	Colloques et formations	2 500 \$	3 500 \$
23	Frais de représentation et déplacement	500 \$	1 800 \$
24	Cotisations	500 \$	500 \$
25	Frais remboursables des membres	2 500 \$	2 500 \$
Sous-total 3		12 000 \$	20 300 \$
Grand total		225 185 \$	288 819 \$

Notes sur les dépenses :

Poste 8 : Contrat de six (6) mois d'un.e agent.e de développement de la VAD et une indexation des salaires au taux de 5,73 % selon l'indice des prix à la consommation

Poste 10 : Frais d'équipement pour le poste d'agent.e de développement de la VAD

Poste 20 : Prévisions selon le plan d'action 2021-2024 d'entreprendre un projet de tournée dans les organismes communautaires et la conception d'un nouveau site web.

Section VI

Annexe

ANNEXE

TABLEAUX 1: PROMOTION ET DÉFENSE INDIVIDUELLE DES DROITS

Tableau 1.1 : Aide et accompagnement

DROITS ET RECOURS EN SANTÉ MENTALE	Au 31-03-2021	Au 31-03-2022	Au 31-03-2023
Loi sur les services de santé et les services sociaux			
Secret professionnel	1	1	2
Confidentialité	1	1	4
Qualité des services	21	12	6
Accès aux services	3	4	2
Accès au dossier médical et social	4	3	1
Consentement aux soins libre et éclairé	2	7	8
Choix du professionnel	8	6	3
Choix de l'établissement	2	2	0
Accès aux organismes communautaires	2	2	0
Autorisation judiciaire de soins	14	7	11
Droit à l'accompagnement	1	3	2
Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui			
Garde en établissement	26	17	10
Loi sur le Curateur public			
Mandat et régimes de protection	12	4	4
Loi sur la protection de la jeunesse			
Garde d'enfants	6	3	4
Autres	0	3	2
Total partiel	103	75	59
DROITS CIVILS ET SOCIAUX			
	Au 31-03-2021	Au 31-03-2022	Au 31-03-2023
Aide sociale	3	0	3
Régime des rentes	0	0	0
Assurance-emploi	0	0	0
Hébergement	15	6	2
Logement	2	0	4
Travail	10	2	2
Justice	11	2	4
Assurances	0	2	0
Autres	4	3	6
Total partiel	45	15	21
Grand total	148	90	80

Tableau 1.2 : Proportion hommes/femmes

	Au 31-03-2021		Au 31-03-2022		Au 31-03-2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	137	47%	57	54 %	60	58 %
Hommes	151	53%	48	46%	44	42 %
Total	288	100 %	105	100 %	104	100 %

TABLEAUX 2 : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

2.1 Activités d'intégration et de reconnaissance

	Au 31-03-2021			Au 31-03-2022			Au 31-03-2023		
	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne
Sessions d'accueil	0	0	0	1	4	4	0	0	0
Activités de socialisation	1	8	8	1	14	14	2	18	9
Activité de reconnaissance	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.2 Activités de formation, de consultation et de concertation

	Au 31-03-2021			Au 31-03-2022			Au 31-03-2023		
	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne
Sessions de formation	16	31	2	1	4	4	0	0	0
Plénières	1	10	10	3	30	10	2	14	7
Assemblée générale annuelle	1	16	16	1	8	8	1	10	10
Assemblée générale spéciale	0	0	0	1	15	15	0	0	0

TABEAU 3 : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

	Au 31-03-2021			Au 31-03-2022			Au 31-03-2023		
	Personnes rejointes			Personnes rejointes			Personnes rejointes		
	Réel	Estimé	Total	Réel	Estimé	Total	Réel	Estimé	Total
Dépliant Auto-Ps		100	100		100	100		409	409
Dépliant LP-38		100	100		0	0		109	109
Affiche		0	0	0		0	26		26
Infolettre		350	350		350	350		138	138
Insolent Pertinent		500	500		500	500		12	12
Séances Inform.		100	100	0		0	0		0
Total		756	756	0	1050	550	0	950	950

Ce tableau est présenté ici uniquement à titre indicatif du nombre estimé de personnes ayant été informées des services et activités du groupe ou ayant eu l'occasion de connaître leurs droits et être informés de sujets en lien avec la santé mentale via l'Insolent/le Pertinent.